



## PAYS COUVERTS PAR MAZDA ASSISTANCE + :

Allemagne	Lettonie
Andorre	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Belgique	Luxembourg
Bulgarie	Malte
Chypre	Monaco
Croatie	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie	Portugal
Finlande	République tchèque
France métropolitaine	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni
Hongrie	Slovaquie
Irlande	Slovénie
Islande	Suède
Italie	Suisse



**MAZDA ASSISTANCE**  
09 77 43 19 91



## L'APPLICATION MAZDA ASSISTANCE + :

Téléchargez dès aujourd'hui l'application MAZDA ASSISTANCE +, disponible uniquement sur smartphones Apple, et créez votre compte.

Ainsi, grâce à la géolocalisation, vous serez assisté sur autoroute sans être contraint de rejoindre une borne orange d'appel d'urgence.

Toutes vos infos à portée de main ainsi qu'une multitude de services utiles pour vos déplacements quotidiens.



Ne pas jeter dans la nature.



**MAZDA**  
**ASSISTANCE +**

À chaque entretien réalisé dans le réseau MAZDA en France métropolitaine vous repartez avec :

- ✓ Une ASSISTANCE COMPLÈTE  
12 mois / 20 000 kms\*
- ✓ Une solution de MOBILITÉ  
JUSQU'À 5 JOURS
- ✓ Et la PRISE EN CHARGE DE LA  
MAIN-D'ŒUVRE  
jusqu'à 160€ TTC\*\*



\* 12 mois / 20 000 kms au 1<sup>er</sup> terme atteint ou 12 mois / 10 000 kms au 1<sup>er</sup> terme atteint dans le cadre d'une utilisation intensive.

\*\* Main-d'œuvre facturée par un réparateur agréé MAZDA afin de procéder à la réparation du véhicule immobilisé.



## GARANTIES MAZDA ASSISTANCE +

En cas de :

- panne de véhicule
- panne / erreur de carburant
- dysfonctionnement, enfermement de clés
- crevaison
- accident\*
- panne d'énergie électrique
- panne de batterie de traction

*\*En cas d'accident, l'assistance est limitée uniquement au dépannage ou remorquage vers le réparateur agréé MAZDA le plus proche.*

### VÉHICULE GARANTI PAR MAZDA ASSISTANCE + :

MAZDA ASSISTANCE + est valable 1 an ou 20 000 kms au 1<sup>er</sup> terme échu ou, en cas d'utilisation intensive, 1 an ou 10 000 kms au 1<sup>er</sup> terme échu. Pour les véhicules MAZDA âgés de plus de 3 ans ou ayant atteint le seuil de 100 000 kms (au 1<sup>er</sup> terme échu), jusqu'aux 8 ans révolus dudit véhicule à compter de sa date de première mise en circulation, sous réserve de réalisation des opérations d'entretien du véhicule dans le réseau de réparateurs agréés MAZDA en France métropolitaine suivant périodicité préconisée par le constructeur (tous les ans ou tous les 20 000 kms au 1<sup>er</sup> terme échu ou, pour une utilisation intensive – Taxi, VTC, Ambulance, etc. tous les ans ou tous les 10 000 kms au 1<sup>er</sup> terme échu).

La durée de MAZDA ASSISTANCE + non échue au moment de la prise d'effet d'une nouvelle durée de MAZDA ASSISTANCE + n'est pas reportable sur cette dernière et ne saurait donner lieu à une quelconque contrepartie, financière notamment.

Les propriétaires de véhicules exerçant une activité de transport de personnes à titre onéreux bénéficient seulement des garanties Dépannage et Remorquage, à l'exclusion de toute autre prestation.

## GARANTIES D'ASSISTANCE AU VÉHICULE



### ■ DÉPANNAGE

Organisation et prise en charge de l'intervention d'un dépanneur sur votre lieu d'immobilisation.



### ■ REMORQUAGE

Si le véhicule ne peut pas être dépanné sur place, organisation et prise en charge du remorquage vers le réparateur agréé MAZDA le plus proche.

## PRISE EN CHARGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE JUSQU'À 160€



### ■ PRISE EN CHARGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Prise en charge du coût de la main-d'œuvre à la hauteur de 160€ TTC (sur envoi de la facture originale d'un réparateur agréé Mazda détaillant le montant de la main-d'œuvre), pour une panne de véhicule, panne ou erreur de carburant, panne d'énergie électrique, panne de batterie de traction, dysfonctionnement ou enfermement de clef, crevaison, accident, bris de glace, incendie, tentative de vol, véhicule retrouvé suite à vol ou vandalisme du véhicule garanti par Mazda Assistance +, immobilisé suite à l'un de ces faits générateurs, remorqué par Assurima chez un concessionnaire ou réparateur agréé Mazda, ou conduit chez ce dernier en mode dégradé.

## GARANTIES D'ASSISTANCE MOBILITÉ



### ■ VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Organisation et prise en charge d'un véhicule de location de catégorie équivalente (à défaut inférieure selon les disponibilités) dans la limite de 5 jours ouvrés si votre véhicule est immobilisé chez un réparateur agréé MAZDA à la suite d'un remorquage ou d'une conduite en mode dégradé et qu'il n'est pas réparable le jour même.

Les conditions et modalités d'application des garanties sont détaillées dans les documents téléchargeables sur notre site internet : (<http://www.mazda.fr/proprietaires/services/mazda-assistance/#assistanceplus>).

Les garanties d'assistance, à l'exception de la Prise en charge de la main-d'œuvre sont assurées par :

**ASSURIMA**, société anonyme au capital de 6 200 000 euros, entreprise régie par le Code des Assurances dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.514.149.

La garantie Prise en charge de la main-d'œuvre est assurée par : **IMA ASSURANCES**, société anonyme au capital de 7 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.